

## La revalorisation des pensions en 2012

Les retraites du régime général (salariés du privé), des fonctionnaires et des régimes spéciaux ont été augmentées de 2,1% au 1er avril 2012.

Cette revalorisation a été décidée par le gouvernement après qu'il ait fait sienne la prévision d'inflation pour 2012 de 1,8% arrêtée par la Commission Economique de la Nation le 28 mars dernier.

La revalorisation a été calculée de la manière suivante : prévision d'inflation 2012 (1,8%) plus l'écart entre l'inflation (hors prix du tabac) constatée en 2011 (+ 2,1% selon l'INSEE) et la prévision initiale pour 2011 (1,8%) soit :  $1,8 + 0,3\%$  ce qui donne bien 2,1%.

Les retraites complémentaires ARRCO (ensemble des salariés du privé y compris les cadres) et AGIRC (cadres), ont été revalorisées de 2,3% au 1er avril 2012.

Cette revalorisation est intervenue suite à un accord entre les organisations patronales (dont le MEDEF) et les organisations syndicales des salariés).

Ces retraites complémentaires sont calculées selon un système de points :

- pour l'ARRCO, la valeur du point est fixée à 1,2414 € (1,2135 € en

2011) ;

- pour l'AGIRC, la valeur du point est fixée à 0,4330 € (0,4233 € en 2011).

Cette revalorisation (+ 2,3%), légèrement supérieure à celle de la retraite de base (+ 2,1%) tient compte d'un rattrapage par rapport à la réévaluation intervenue en 2011.

PIERRE CHALLOT

